

COMPTE-RENDU **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE PUSEY**

SÉANCE DU 08 AVRIL 2016

Délibérations n°01 à 12

Date de convocation : 01/04/2016

Date d'affichage : 11/04/2016

Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

L'an deux mille seize, le huit du mois d'avril, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 1^{er} avril 2016.

Conseillers présents :

René REGAUDIE, Marie-Christine MOINOT, Pierre CLERC, Jean-Jacques POLIEN, Patrice MANTION, Sandra VIENNET, Gaston VUILLEMOT, Daniel FRANCHI, Marie-Jeanne SAUGET, Marie-Andrée GALLECIER, Annick MOUILLET, Patrick REYNOUD, Christophe DAMPENON, Béatrice PAOLIN, Gaëlle DE JÉSUS.

Conseillers absents excusés :

Messieurs Philippe BANET, Emmanuel ODRION et Mesdames Myriam CHARPIN-CORDUANT, Katy DIDIER-PETIT.

Conseillers représentés :

Monsieur Philippe BANET a donné procuration à Monsieur René REGAUDIE.

Monsieur Emmanuel ODRION a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques POLIEN.

Madame Marie-Christine MOINOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 03 Mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 03 Mars 2016.

2/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 : VOTE (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire s'exprime ainsi :

Les Comptes Administratifs 2015, que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, retrace l'exécution des consommations de crédits au 31 Décembre 2015 de l'ensemble des délibérations précédemment prises lors de nos Conseils Municipaux.

Conformément à la loi NOTRe, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux documents budgétaires.

I. BUDGET COMMUNAL

Je vous rappelle que le budget principal de la Commune de Pusey retrace l'ensemble des décisions prises en matière de travaux d'infrastructure sur le patrimoine communal (en section d'investissement) et la gestion de la Commune de Pusey (en section de fonctionnement).

En section d'investissement :

Les crédits ouverts sur l'exercice 2015 s'élevaient à 1.665.000,00 Euros et retraçaient les programmations de travaux tels que :

- les acquisitions de biens techniques ;
- les travaux concernant les bâtiments communaux ;
- les travaux de voirie ;
- les travaux forestiers ;
- les actions en faveur de la jeunesse, du sport et de la culture.

En marge des crédits travaux ouverts, la reprise des déficits antérieurs reportés était prévue, le remboursement de la dette en capital était inscrit tout comme le reversement des excédents du budget « Assainissement » au profit de la CAV.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le FCTVA « Plan de relance » ;
- les subventions liées aux opérations prévues ;
- le produit de la Taxe d'Aménagement ;
- l'affectation des excédents de fonctionnement pour financer les déficits antérieurs reportés ;
- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, les consommations de crédits sont les suivantes :

➤ En dépenses : 960.986,22 €

Outre le remboursement de la dette en capital à hauteur de 100.144,14 €, 592.125,93 € ont été consommés pour des écritures d'ordre liées à des opérations patrimoniales.

Les programmes d'investissement sont votés au niveau de « Chapitres – Opérations » retracés comme suit :

- Opération « 1001 – ACQUISITIONS » :

2.506,10 € ont été consommés sur les 3.000,00 € de prévus.

Il s'agit de l'acquisition de 5 panneaux électoraux et de matériels pour les services techniques.

- Opération « 1002 – BATIMENTS » :

165.156,65 € ont été consommés sur 252.000,00 € de prévus :

Il s'agit de la rénovation de tombes pour 2.955,40 €, de l'achat de mobiliers pour la Salle Polyvalente et pour l'Église pour 13.489,68 €, des travaux sur le café-restaurant pour 39.321,97 €, des travaux sur les bâtiments communaux (Salle Polyvalente, École, Bibliothèque) pour 94.275,66 € et des travaux sur les logements communaux à hauteur de 15.113,94 €.

- Opération « 1004 – VOIRIE » :

48.078,66 € ont été consommés sur les 392.000,00 € de prévus.

Il s'agit de travaux normaux de voirie.

L'essentiel des crédits ouverts concerne la réfection du lotissement du « Mont Chanois » qui débutera en 2016.

- Opération « 1006 – FORET & PLANTATIONS » :

8.989,75 € ont été consommés sur les 10.500,00 € de prévus.

Seul le programme de travaux de régénération des bois 2015 a été effectué.

- Opération « 1010 – LOTISSEMENT VICHARD » :

15.969,60 € ont été consommés sur les 18.000,00 € de prévus.

Il s'agit de la fin de l'aménagement des travaux de voirie de ce lotissement.

- Opération « 1011 – SPORT, JEUNESSE & CULTURE » :

28.015,09 € ont été consommés sur les 30.000,00 € de prévus.

Les actions programmées ont été réalisées comme pour le nouveau mobilier de la Bibliothèque à hauteur de 3.326,68 €, le terrain de BMX/VTT à hauteur de 9.809,61 € ou encore les terrains de pétanque pour 14.878,80 €.

➤ **En recettes : 864.707,98 €**

Outre l'affectation des résultats 2014 à hauteur de 200.442,70 €, 592.125,93 € ont été consommés pour des écritures d'ordre liées à des opérations patrimoniales.

Le reste des crédits consommés concerne le FCTVA pour 24.809,00 €, le produit de la T.A. pour 32.932,55 € et enfin les subventions encaissées pour les programmes d'investissement pour 14.317,50 €.

En section de fonctionnement :

Les crédits ouverts sur l'exercice 2015 s'élevaient à 1.371.000,00 €uros et retraçaient les frais de fonctionnement tels que :

- les frais récurrents de fonctionnement de la Commune ;
- les charges de personnel ;
- les charges de gestion courante.

En marge des crédits ouverts, le remboursement de la dette en intérêts était inscrit tout comme le virement à la section d'investissement.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le produit des services ;
- le produit des impôts et taxes ;
- le produit des dotations et subventions ;
- les autres produits de gestion courante ;
- la reprise des excédents de fonctionnements antérieurs.

Pour la section de fonctionnement, les consommations de crédits sont les suivantes :

➤ **En dépenses : 844.524,10 €**

Outre le remboursement de la dette en intérêts à hauteur de 26.727,51 €, les autres postes de dépenses sont les suivants :

- | | |
|---|--------------|
| - 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL | 201.836,53 € |
| - 012 - CHARGES DE PERSONNEL | 508.104,99 € |
| - 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 96.521,07 € |
| - 014 - ATTENUATION DE PRODUITS | 11.334,00 € |

➤ **En recettes : 1.174.318,75 €**

Les produits issus de la fiscalité directe locale pour l'année 2015 représentent 42,72 % du produit total des recettes encaissées pour un montant de 501.641,00 €, les postes de recettes sont les suivants :

- 013 - ATTENUATION DES CHARGES	29.109,13 €
- 70 - PRODUITS DES SERVICES	112.363,02 €
- 73 - IMPOTS ET TAXES	676.893,38 €
- 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	246.552,13 €
- 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION C.	109.289,86 €
- 76 - PRODUITS FINANCIERS	2,98 €
- 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	108,25 €

D'autres éléments pouvant jouer le rôle de curseur et d'indicateur permettent d'avoir une vision prospective de la gestion communale de Pusey :

- **État de la dette au 31/12/2015 :**

Année	Dette en Capital au 1 ^{er} Janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variation Annuités
2015	701 845.50	126 871.65	26 727.51	100 144.14	
2016	601 701.36	106 081.56	22 811.31	83 270.25	- 20 790.09
2017	518 431.11	69 418.62	19 044.77	50 373.85	- 36 662.94
2018	468 057.26	69 126.62	17 113.57	52 013.05	- 292.00
2019	416 044.21	68 834.62	15 119.22	53 715.40	- 292.00
2020	362 328.81	68 542.62	13 059.25	55 483.37	- 292.00
2021	306 845.44	68 250.62	10 931.08	57 319.54	- 292.00
2022	249 525.90	67 958.62	8 732.00	59 226.62	- 292.00
2023	190 299.28	67 666.62	6 459.30	61 207.32	- 292.00
2024	107 425.45	54 266.65	4 212.10	50 054.55	- 13 399.97
2025	79 037.41	41 515.98	2 496.07	39 019.91	- 12 750.67
2026	40 017.50	39 340.07	989.04	38 351.03	- 2 175.91
2027	1 666.47	1 684.72	18.25	1 666.47	- 37 655.35

- **État du personnel au 31/12/2015 :**

Service ADMINISTRATIF			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Attaché Territorial	A	1	35 H 00
Rédacteur Ppal 1° Classe	B	1	17 H 06
Rédacteur	B	1	35 H 00
TOTAL :		3	
Service BIBLIOTHEQUE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Adjoint du patrimoine 2° Classe	C	1	30 H 00
TOTAL :		1	
Service TECHNIQUE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Agent de Maîtrise Principal	C	1	35 H 00
Agent de Maîtrise	C	1	35 H 00
Adjoint Techn 1° Classe	C	1	35 H 00
Adjoint Techn 2° Classe	C	1	35 H 00
Adjoint Techn 2° Classe	C	1	33 H 00
TOTAL :		5	
Service ECOLE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
ATSEM 1° Classe	C	1	32 H 00
Adjoint Techn 2° Classe	C	1	33 H 00
TOTAL :		2	
Service PERISCOLAIRE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Adjoint Animation 2° Classe	C	1	35 H 00
Adjoint Techn 2° Classe	C	1	35 H 00
TOTAL :		2	
TOTAL GENERAL :		13	

- **État des produits fiscaux 2015 :**

PREVISIONNEL 2015			
TAXE	BASES	PRODUITS	TAUX
T.H.	1 608 000.00 €	160 800.00 €	10.00 %
F.B.	2 364 000.00 €	323 868.00 €	13.70 %
F.N.	32 800.00 €	11 857.00 €	36.15 %
TOTAL :		496 525.00 €	
DEFINITIF 2015			
TAXE	BASES	PRODUITS	TAUX
T.H.	1 661 517.00 €	166 152.00 €	10.00 %
F.B.	2 362 651.00 €	323 683.00 €	13.70 %
F.N.	32 657.00 €	11 806.00 €	36.15 %
TOTAL :		501 641.00 €	

II. **BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT EN L'ECHELOTTE »**

Je vous rappelle que le budget annexe de la Commune de Pusey dénommé « Lotissement En l'Echelotte » retrace l'ensemble des opérations d'aménagement de viabilisation de parcelles constructibles et de réseaux ainsi que leurs financements (emprunt et cessions de parcelles).

En section de fonctionnement :

Les crédits ouverts sur l'exercice 2015 s'élevaient à 1.342.000,00 €uros et retraçaient les programmations de travaux tels que :

- les acquisitions de terrains ;
- les prestations intellectuelles liées aux travaux ;
- les marchés de travaux.

En marge de ces crédits ouverts, le remboursement de la dette en intérêts était inscrit tout comme les opérations de déstockage des terrains au 01/01/2015.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- la vente des terrains viabilisés ;
- le stockage des terrains au 31/12/2015.

Pour la section de fonctionnement, les consommations de crédits sont les suivantes :

➤ **En dépenses : 936.348,21 €**

Outre le remboursement de la dette en intérêts à hauteur de 8.938,01 €, 469.232,80 € ont été consommés pour le déstockage des terrains au 01/01/2015.

L'essentiel des autres crédits consommés concerne le règlement des marchés de travaux suivant l'avancement du chantier.

➤ **En recettes : 936.348,21 €**

632.455,20 € ont été consommés au titre des cessions de terrains. Au 31/12/2015, sur les 25 terrains destinés à la vente, 12 parcelles ont été encaissées.

294.955,00 € ont été retracés en matière de stockage de terrains au 31/12/2015 qui sont calculés comme suit :

Stocks au 01/01/2015	469 232.80 €
-----------------------------	---------------------

DEPENSES	2015
6015 - Terrains : Achats	34 500.00 €
6045 - Terrains : Études	17 530.00 €
605 - Terrains : Travaux	394 871.85 €
608 - Terrains : Frais	11 275.55 €
TOTAL :	458 177.40 €

RECETTES	2015
7015 - Terrains : Ventes	632 455.20 €
TOTAL :	632 455.20 €

VARIATION 2015	-174 277.80 €
-----------------------	----------------------

Stocks au 31/12/2015	294 955.00 €
-----------------------------	---------------------

En section d'investissement :

Les crédits ouverts sur l'exercice 2015 s'élevaient à 833.000,00 €uros et retraçaient les opérations de stockage et de déstockage de terrains sur 2015 ainsi que la souscription éventuelle d'un emprunt complémentaire.

Pour la section d'investissement, les consommations de crédits sont les suivantes :

➤ **En dépenses : 294.955,10 €**

Il s'agit de l'écriture de constatation du stockage des terrains au 31/12/2015 (cf précédent).

➤ **En recettes : 469.232,80 €**

Il s'agit de l'écriture de constatation du déstockage des terrains au 01/12/2015 (cf précédent).

Voilà donc dans les grandes lignes, la présentation des crédits consommés pour l'année 2015 retracée dans les Comptes Administratifs 2015 de la Commune de Pusey.

Je vous rappelle que les Comptes Administratifs ne peuvent être mis aux voix par le Maire de la Commune.

Conformément au texte, il convient d'élire le représentant chargé de les faire voter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les comptes administratifs 2015 retracés ci-après en annexe :

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Monsieur CLERC, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice, dressés par Monsieur REGAUDIE René, après s'être fait présenter les comptes administratifs,

1°) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL						
Résultats reportés	0.00	217 988.03	200 442.70	0.00	200 442.70	217 988.03
Opérations de l'exercice	844 524.10	1 174 318.75	960 986.22	864 707.98	1 805 510.32	2 039 026.73
TOTAUX	844 524.10	1 392 306.78	1 161 428.92	864 707.98	2 005 953.02	2 257 014.76
Résultats de clôture	0.00	547 782.68	296 720.94	0.00	0.00	251 061.74
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	844 524.10	1 392 306.78	1 161 428.92	864 707.98	2 005 953.02	2 257 014.76
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	547 782.68	296 720.94	0.00	0.00	251 061.74
COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT EN L'EHELOTTE"						
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	30 767.20	0.00	30 767.20
Opérations de l'exercice	936 348.21	936 348.21	294 955.00	469 232.80	1 231 303.21	1 405 581.01
TOTAUX	936 348.21	936 348.21	294 955.00	500 000.00	1 231 303.21	1 436 348.21
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	205 045.00	0.00	205 045.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	936 348.21	936 348.21	294 955.00	500 000.00	1 231 303.21	1 436 348.21
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	0.00	0.00	205 045.00	0.00	205 045.00

2°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3/ COMPTES DE GESTION 2015 : VOTE (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire fait lecture à l'Assemblée des comptes de gestion de l'exercice 2015 établi par Monsieur le Trésorier d'Echenoz la Méline et de Colombier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les comptes de gestion 2015 tels que présentés ci-après en annexe :

Conformément aux dispositions comptables, et en vertu du principe de la comptabilité en partie double (Mairie, Trésorerie), il convient alors de délibérer sur l'exécution 2015 de nos budgets effectuée par Monsieur le Trésorier d'Echenoz la Méline et de Colombier.

	Résultat de clôture exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture exercice 2015
I. BUDGET COMMUNAL				
α Investissement	- 200 442,70 €	-	- 96 278,24 €	- 296 720,94 €
α Fonctionnement	418 430,73 €	200 442,70 €	329 794,65 €	547 782,68 €
TOTAL	217 988,03 €	200 442,70 €	233 516,41 €	251 061,74 €
II. BUDGET LOT. EN L'ECHELOTTE				
α Investissement	30 727,20 €	-	174 277,80 €	205 045,00 €
α Fonctionnement	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €
TOTAL	30 727,20 €	-	174 277,80 €	205 045,00 €

Les comptes de gestion 2015 sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2015.

4/ RÉSULTATS 2015 – BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2015 du Budget Communal en date du 08 Avril 2016. Il y a lieu d'affecter les résultats. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de ce même exercice, constatant que ce compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : + 547 782,68 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise et l'affectation des résultats 2015 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015		
	Investissement	Fonctionnement
Résultats au 31/12/2015 :	- 296 720,94	+ 547 782,68
Besoin de financement des restes à réaliser	0,00	0,00
Résultats nets au 31/12/2015 :	- 296 720,94	+ 547 782,68
Affectation en réserves au compte 1068	296 720,94	
Report de l'excédent reporté au compte 002		251 061,74
Report du déficit reporté au compte 001	296 720,94	

5/ RÉSULTATS 2015 – BUDGET LOTISSEMENT « EN L'ECHELOTTE » : AFFECTATION (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2015 du Budget Annexe « Lotissement en l'Echelotte » en date du 08 Avril 2016. Il y a lieu d'affecter les résultats. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de ce même exercice, constatant que ce compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 0,00 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise et l'affectation des résultats 2015 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015		
	Investissement	Fonctionnement
Résultats au 31/12/2015 :	+ 205 045,00	0,00
Besoin de financement des restes à réaliser	0,00	0,00
Résultats nets au 31/12/2015 :	+ 205 045,00	0,00
Affectation en réserves au compte 1068	0,00	
Report de l'excédent reporté au compte 002		0,00
Report de l'excédent reporté au compte 001	205 045,00	

6/ TAUX D'IMPOSITION 2016 : VOTE (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a lieu de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire les taux d'imposition 2015 ;

FIXE les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 10,00 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13,70 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 36,15 %

Impôts communaux	Bases d'imposition de 2015	Taux d'imposition de 2015	Produits d'imposition de 2015
Taxe habitation	1 661 517	10,00 %	166 152
Taxe foncière (bâti)	2 362 651	13,70 %	323 683
Taxe foncière (non bâti)	32 657	36,15 %	11 806
PRODUITS DES IMPOTS COMMUNAUX 2015 :			504 641
Impôts communaux	Bases prévisionnelles d'imposition de 2016	Taux d'imposition de 2016	Produits prévisionnels d'imposition de 2016
Taxe habitation	1 681 000	10,00 %	168 100
Taxe foncière (bâti)	2 430 000	13,70 %	332 910
Taxe foncière (non bâti)	36 100	36,15 %	13 050
PRODUITS DES IMPOTS COMMUNAUX 2016 :			514 060

7/ BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET COMMUNAL : VOTE (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire s'exprime ainsi :

Le Budget Primitif 2016, que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, retrace les prévisions de crédits pour l'année 2016 conformément aux engagements pris par délibérations lors de nos Conseils Municipaux précédemment.

Ce budget présenté en équilibre tient compte des engagements donnés et pris, des sollicitations des différents responsables de Commissions Communales et de l'arbitrage de la Commission Communale des Finances.

Conformément à la loi NOTRe, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux documents budgétaires.

Je vous rappelle que le budget principal de la Commune de Pusey retrace l'ensemble des décisions prises en matière de travaux d'infrastructure sur le patrimoine communal (en section d'investissement) et la gestion de la Commune de Pusey (en section de fonctionnement).

En section d'investissement :

Les crédits ouverts sur l'exercice 2016 s'élèvent à 1.081.000,00 €uros et sont retracés au sein de chaque « Chapitres – Opérations » pour une enveloppe globale de 637.000,00 €.

En marge de ces crédits ouverts au sein de chaque « Chapitres – Opérations », la reprise des déficits antérieurs reportés est prévue à hauteur de 297.000,00 €, le remboursement de la dette en capital est inscrit pour 85.000,00 € tout comme le reversement des excédents du budget « Assainissement » au profit de la CAV pour un montant de 62.000,00 €.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le FCTVA « Plan de relance » pour 27.000,00 € ;
- les subventions liées aux opérations prévues pour 13.500,00 € ;
- le recours à l'emprunt pour l'aménagement de la voirie pour le lotissement « Mont Chanois » pour 300.000,00 € ;
- le produit de la Taxe d'Aménagement pour 37.500,00 € ;
- l'affectation des excédents de fonctionnement pour financer les déficits antérieurs reportés pour 297.000,00 € ;
- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour 406.000,00 €.

En dépenses, en dehors des postes réguliers d'investissement, 300.000,00 € sont prévus pour l'aménagement de la voirie pour le lotissement « Mont Chanois », 149.000,00 € sont consacrés à l'éclairage public aussi bien pour le programme « Rue des Fougères » et « Rue du Moulin » en terme d'enfouissement et de renforcement que pour le remplacement de l'éclairage « boule » par un éclairage moins énergivore (Leds).

En section de fonctionnement :

Les crédits ouverts sur l'exercice 2016 s'élèvent à 1.330.000,00 €uros et retracent les frais de fonctionnement tels que :

- les frais récurrents de fonctionnement de la Commune ;
- les charges de personnel ;
- les charges de gestion courante.

En marge des crédits ouverts, le remboursement de la dette en intérêts est inscrit pour 23.000,00 € tout comme le virement à la section d'investissement à hauteur de 406.000,00 €.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le produit des services ;
- le produit des impôts et taxes ;
- le produit des dotations et subventions ;
- les autres produits de gestion courante ;
- la reprise des excédents de fonctionnements antérieurs.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et sont financées par des ressources raisonnées.

À noter que la pression fiscale est contenue par le maintien des taux d'imposition « ménage » inchangés depuis 2003.

D'autres éléments pouvant jouer le rôle de curseur et d'indicateur permettent d'avoir une vision prospective de la gestion communale de Pusey :

- **État de la dette au 01/01/2016 :**

Année	Dette en Capital au 1 ^{er} Janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variation Annuités
2016	601 701.36	106 081.56	22 811.31	83 270.25	
2017	518 431.11	69 418.62	19 044.77	50 373.85	- 36 662.94
2018	468 057.26	69 126.62	17 113.57	52 013.05	- 292.00
2019	416 044.21	68 834.62	15 119.22	53 715.40	- 292.00
2020	362 328.81	68 542.62	13 059.25	55 483.37	- 292.00
2021	306 845.44	68 250.62	10 931.08	57 319.54	- 292.00
2022	249 525.90	67 958.62	8 732.00	59 226.62	- 292.00
2023	190 299.28	67 666.62	6 459.30	61 207.32	- 292.00
2024	107 425.45	54 266.65	4 212.10	50 054.55	- 13 399.97
2025	79 037.41	41 515.98	2 496.07	39 019.91	- 12 750.67
2026	40 017.50	39 340.07	989.04	38 351.03	- 2 175.91
2027	1 666.47	1 684.72	18.25	1 666.47	- 37 655.35

- **État du personnel :**

Service ADMINISTRATIF			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Attaché Territorial	A	1	35 H 00
Rédacteur Ppal 1° Classe	B	1	17 H 06
Rédacteur	B	1	35 H 00
TOTAL :		3	
Service BIBLIOTHEQUE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Adjoint du patrimoine 2° Classe	C	1	30 H 00
TOTAL :		1	
Service TECHNIQUE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Agent de Maîtrise Principal	C	1	35 H 00
Agent de Maîtrise	C	1	35 H 00
Adjoint Techn 1° Classe	C	1	35 H 00
Adjoint Techn 2° Classe	C	1	35 H 00
Adjoint Techn 2° Classe	C	1	33 H 00
TOTAL :		5	
Service ECOLE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
ATSEM 1° Classe	C	1	32 H 00
Adjoint Techn 2° Classe	C	1	33 H 00
TOTAL :		2	
Service PERISCOLAIRE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Adjoint Animation 1° Classe	C	1	35 H 00
Adjoint Techn 2° Classe	C	1	35 H 00
TOTAL :		2	
TOTAL GENERAL :		13	

- **État des produits fiscaux 2016 :**

PREVISIONNEL 2016			
TAXE	BASES	PRODUITS	TAUX
T.H.	1 681 000.00 €	168 100.00 €	10.00 %
F.B.	2 431 000.00 €	332 910.00 €	13.70 %
F.N.	36 100.00 €	13 050.00 €	36.15 %
TOTAL :		514 060.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2016 du Budget Communal qui se résume ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Opération	B.P. 2016	Chapitre / Opération	B.P. 2016
10 – Dotations	62 000.00 €	10 – Dotations	361 500.00 €
16 – Emprunts et dettes	85 000.00 €	16 – Emprunts et dettes	1 000.00 €
Opérations		Opérations	
1001 – ACQUISITIONS	4 500.00 €	1001 – ACQUISITIONS	0.00 €
1002 – BATIMENTS	116 000.00 €	1002 – BATIMENTS	0.00 €
1004 – VOIRIE	487 500.00 €	1004 – VOIRIE	311 000.00 €
1006 – FORET PLANTA°	17 000.00 €	1006 – FORET PLANTA°	0.00 €
1011 – SPORT, CULTURE...	12 000.00 €	1011 – SPORT, CULTURE...	1 500.00 €
001 – Déficits reportés	297 000.00 €	021 – Virement	406 000.00 €
TOTAUX	1 081 000.00 €	TOTAUX	1 081 000.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	B.P. 2016	Chapitre	B.P. 2016
011 – Charges générales	230 000.00 €	70 – Produits	38 000.00 €
012 – Charges personnel	550 000.00 €	73 – Impôts	689 000.00 €
65 – Autres charges	105 000.00 €	74 – Dotations	207 000.00 €
66 – Charges financières	23 000.00 €	75 – Autres produits	104 000.00 €
67 – Charges excep	1 000.00 €	77 – Produits except.	0.00 €
014 – Atténuations	15 000.00 €	013 – Atténuations	41 000.00 €
023 – Virement	406 000.00 €	002 – Excédents reportés	251 000.00 €
TOTAUX	1 330 000.00 €	TOTAUX	1 330 000.00 €

8/ BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET LOTISSEMENT « EN L'ECHELOTTE » : VOTE (Délibération n°08) :

Monsieur le Maire s'exprime ainsi :

Le Budget Primitif 2016, que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, retrace les prévisions de crédits pour l'année 2016 conformément aux engagements pris par délibérations lors de nos Conseils Municipaux précédemment.

Ce budget présenté en équilibre tient compte des engagements donnés et pris.

Conformément à la loi NOTRe, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux documents budgétaires.

Je vous rappelle que le budget annexe de la Commune de Pusey dénommé « Lotissement En l'Echelotte » retrace l'ensemble des opérations d'aménagement de viabilisation de parcelles constructibles et de réseaux ainsi que leurs financements (cessions de parcelles).

En section de fonctionnement :

Les crédits ouverts sur l'exercice 2016 s'élèvent à 705.000,00 Euros et retracent les programmations de travaux tels que :

- les prestations intellectuelles liées aux travaux pour 34.000,00 € ;
- les marchés de travaux pour 370.000,00 €.

En marge de ces crédits ouverts, le remboursement de la dette en intérêts est inscrit pour 3.000,00 € tout comme les opérations de déstockage des terrains au 01/01/2016 à hauteur de 295.000,00 €.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- la vente des terrains viabilisés pour 702.000,00 € ;

En section d'investissement :

Les crédits ouverts sur l'exercice 2016 s'élèvent à 500.000,00 Euros et retracent les opérations de déstockage de terrains pour 295.000,00 € ainsi que le remboursement de l'emprunt souscrit pour 500.000,00 € et enfin la reprise des excédents antérieurs reportés pour 205.000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2016 du Budget Lotissement « En l'Echelotte » qui se résume ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Opération	B.P. 2016	Chapitre / Opération	B.P. 2016
16 – Emprunts et dettes	500 000.00 €	001 – Excédents reportés	205 000.00 €
		040 – Opéra° d'ordre entre sec°	295 000.00 €
TOTAUX	500 000.00 €	TOTAUX	500 000.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	B.P. 2016	Chapitre	B.P. 2016
011 – Charges générales	404 000.00 €	70 – Produits des services ...	702 000.00 €
66 – Charges financières	3 000.00 €	043 – Opéra° d'ordre intra sec°	3 000.00 €
042 – Opéra° d'ordre entre sec°°	295 000.00 €		
043 – Opéra° d'ordre intra sec°	3 000.00 €		
TOTAUX	705 000.00 €	TOTAUX	705 000.00 €

9/ SUBVENTIONS 2016 : ATTRIBUTIONS (Délibération n°09) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une somme globale est inscrite au Budget Primitif 2016 à l'article 657481, qu'il convient de répartir aux associations et autres personnes de droit privé.

Mesdames Marie-Andrée GALLECIER, Annick MOUILLET et Monsieur Gaston VUILLEMOT ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution des subventions suivantes à l'article 657481 du Budget Primitif 2016 :

ASSOCIATION OU PERSONNE DE DROIT PRIVÉ	SUBVENTION VERSEE 2015	SUBVENTION SOLLICITEE 2016	SUBVENTION PROPOSEE 2016	AVANTAGES EN NATURE	SUBVENTION ATTRIBUEE 2016
Actions en faveur du développement du tissu associatif communal :					
Cyclisme VHS	1 500,00 €	<i>Compétence C.A.V.</i>		0,00 €	
Détente Pusey	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	1 269,00 €	
Les Amis des Arts et des Lettres	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 269,00 €	
Petites Mains	500,00 €	500,00 €	500,00 €	254,00 €	
Pusey Acti-Sport	1 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	1 587,00 €	
Anc. Combattants	450,00 €	450,00 €	450,00 €	0,00 €	
U.S. Pusey	1 300,00 €	<i>Compétence C.A.V.</i>		3 800,00 €	
Club des Aînés	450,00 €	450,00 €	450,00 €	508,00 €	
Comité des Fêtes	850,00 €	850,00 €	850,00 €	0,00 €	
Pêche PUSEY	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Actions en faveur de l'éducation environnementale :					
Haute-Saône Nature Environnement	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	
Actions en faveur du soutien exceptionnel sportif :					
Monsieur Gaël JAMEY	350,00 €				
Actions en faveur du soutien humanitaire international :					
Afrique 70	250,00 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €	
Madame Esther CLAUDEL	0,00 €	350,00 €	350,00 €	0,00 €	
TOTAL :	13 100,00 €	11 750,00 €	11 750,00 €	8 687,00 €	

10/ MICRO-CRÈCHE COMMUNALE : CONVENTION DE GESTION DE LA STRUCTURE – AVENANT N°09 (Délibération n°10) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé par délibération n°03 en date du 25 février 2012 les termes de la convention d'objectifs pour la gestion de la Micro-Crèche communale ainsi que l'avenant n°01 relatif aux modalités de fonctionnement et l'avenant n°02 relatif au financement de la structure pour l'année 2011 proposés par la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales.

L'avenant n°08 relatif au financement de la structure pour l'année 2015 proposés par la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales avait été validé par le Conseil Municipal de Pusey par délibération n°10 du 02 Avril 2015.

Le bilan financier de l'exercice 2015 est le suivant :

Année 2015	Prévisionnel	Réalisé
Subvention communale	9 399,62 €	8 358,44 €
dont		
1 ^{er} acompte	2 819,88 €	2 819,88 €
2 ^{ème} acompte	2 819,88 €	2 819,88 €
3 ^{ème} acompte	2 819,88 €	2 819,88 €
solde	939,98 €	- 101,20 €

Il convient donc de valider le budget prévisionnel 2016 de la structure présenté par Familles Rurales et ce, dans le respect de l'article 8 de ladite convention :

*« La commune s'engage, au regard du budget présenté par la fédération, à apporter sa participation sous forme d'une subvention de fonctionnement annuelle. La commune a opté pour la présentation budgétaire annuelle avec un taux de remplissage de 70 % avec une participation financière des familles fixée à **6,76 euros** de l'heure au 01/09/2015.*

Le versement de 3 avances de 30 % (15/04/2016, 15/07/2016 et 15/11/2016) sera effectué au titre de la participation prévisionnelle de la Commune de Pusey. La régularisation sera faite l'année suivante à partir des heures effectives et sur présentation du compte d'exploitation. Le taux de remplissage est réactualisé tous les ans. »

Pour 2016, la participation prévisionnelle de la Commune de Pusey s'élève à 10 744,00 €uros à laquelle il convient de déduire l'excédent de 2015 s'élevant à 101,20 € avec le versement de 3 avances de 30 % (15/04/2016, 15/07/2016 et 15/11/2016) de 3 192,84 € chacune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le bilan d'exploitation 2015 et le bilan prévisionnel d'exploitation 2016 de la Micro-Crèche communale tels que présentés par la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°09 relatif au financement de la structure pour l'année 2016 avec la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales.

11/ PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2016 : PRIORITÉS ET CONSULTATIONS **(Délibération n°11) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du Budget Primitif 2016 des crédits prévisionnels ont été approuvés. Il convient de prioriser les opérations, les estimer et de lancer les consultations pour leurs réalisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la programmation des opérations 2016 comme suit :

Programme	Estimatif TTC	Priorité	Imputation	Consultation
<u>Acquisitions :</u>				
Outillage – Sces Techniques	2 000,00 €	2016	2188 / 1001	Monsieur CLERC
Lave-Vaisselle – Salle Polyvalente	2 500,00 €	2016	2188 / 1001	Monsieur CLERC
<u>Travaux sur les bâtiments :</u>				
Bardage du Café-Restaurant	2 500,00 €	2016	23131 / 1002	Monsieur POLIEN
Réfection plafond de l'Épicerie	20 000,00 €	2016	23131 / 1002	Monsieur POLIEN
Peinture du hall maternelle – École	5 000,00 €	2016	23134 / 1002	Madame VIENNET
Toilettes – École	2 000,00 €	2016	23134 / 1002	Madame MOINOT
Auvent – Maison des Associations	3 500,00 €	2016	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Enseigne – Maison des Associations	2 000,00 €	2016	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Portes – Salle Polyvalente	10 000,00 €	2016	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Réhabilitation - Bibliothèque	30 000,00 €	2016	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Porte d'entrée – Cabinet Médical	3 200,00 €	2016	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Mobilier – Cabinet Médical	1 500,00 €	2016	23134 / 1002	Madame MOINOT

Programme	Estimatif TTC	Priorité	Imputation	Consultation
Stores - Médiathèque	2 500,00 €	2016	23134 / 1002	Madame MOINOT
Mises aux normes élec – Salle Polyvalente	5 000,00 €	2016	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Bardage – Maison des Associations	3 000,00 €	2016	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Réfection sols – Logts Communaux	6 000,00 €	2016	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Velux – Logts Communaux	20 000,00 €	2016	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
<u>Travaux de voirie et VRD : Panneaux de signalisation</u>	2 000,00 €	2016	21882 / 1004	Monsieur CLERC
<u>Réfection réseau EP - Rue G. Courtois</u>	5 000,00 €	2016	231511 / 1004	Monsieur CLERC
<u>Place de retournement – Lot. HLM</u>	18 500,00 €	2016	231511 / 1004	Monsieur CLERC
<u>Modifications élec – Illuminations Noël</u>	9 000,00 €	2016	231518 / 1004	Monsieur CLERC
<u>Vasques (X5) - Candélabres</u>	1 100,00 €	2016	231518 / 1004	Monsieur CLERC
<u>Candélabre Rue G. Courtois</u>	2 900,00 €	2016	231518 / 1004	Monsieur CLERC
<u>Réfection voirie – Lot. Mont Chanois</u>	300 000,00 €	2016	231523 / 1004	Monsieur REGAUDIE
<u>Éclairage Pub. – Route de Pusy (Solde)</u>	13 000,00 €	2016	231524 / 1004	Monsieur CLERC
<u>Éclairage Pub. – Rue des Fougères</u>	100 000,00 €	2016	231524 / 1004	Monsieur CLERC
<u>Éclairage Pub. – Mise en place Leds</u>	36 000,00 €	2016	231524 / 1004	Monsieur CLERC
<u>Bois : Régénération du bois 2016</u>	15 500,00 €	2016	2117 / 1006	Monsieur REYNOUD
<u>Embellissement, environnement : Travaux d'embellissement floraux</u>	1 500,00 €	2016	21211 / 1006	Madame VIENNET
<u>Programmes pour la jeunesse, le sport et la culture : Armoires vitrées - Bibliothèque</u>	1 200,00 €	2016	2184 / 1011	Madame MOINOT
<u>Mobilier terrains sportifs</u>	1 000,00 €	2016	2184 / 1011	Monsieur MANTION
<u>Matériel restauration scolaire</u>	8 000,00 €	2016	2188 / 1011	Madame MOINOT

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge des opérations (comme ci-dessus décrit) à procéder à une consultation et signer les documents afférents à la passation de la commande.

12/ RÉFECTION DU LOTISSEMENT DU « MONT CHANOIS » : PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°12) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°20 en date du 20 Juin 2014, le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé l'estimatif des travaux établi par INGENIERIE 70 concernant la réfection du lotissement du « Mont Chanois ».

Ce projet estimé à 242.250,00 €uros HT, peut faire l'objet de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône au titre de :

- Fiche B1 du guide des aides : « Bordures de trottoirs » ;
- Fiche B8 du guide des aides : « Répartition et utilisation du produit des amendes de police relatives à la circulation routière ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter au taux maximum les subventions auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône dans le cadre du programme de travaux de réfection du lotissement du « Mont Chanois » au titre des aides :

- Bordures de trottoirs (Fiche B1) ;
- Répartition et utilisation du produit des amendes de police relatives à la circulation routière (Fiche B8).

13/ QUESTIONS DIVERSES :

Un tour de table est fait :

- Intervention de Monsieur René REGAUDIE :

Invitation est faite pour la visite du Sénat les 26 mai et 23 juin 2016. (un courriel sera envoyé aux membres du Conseil Municipal).

Concernant la rentrée scolaire 2016, Monsieur le Maire reçoit le 09 avril 2016 les parents d'élèves. Le déplacement de l'antenne-relais de téléphonie mobile sur la zone Oasis est à l'étude.

Le dossier Oasis 3 avance bien et 6 permis de construire vont être déposés d'ici la fin de la semaine prochaine.

- Intervention de Monsieur Pierre CLERC :

Beaucoup de gros travaux vont intervenir dans les 6 prochains mois.

Le balayage des rues est programmé pour les jeudi 14 et vendredi 15 avril 2016.

- Intervention de Monsieur Patrice MANTION :

La « Ronde cycliste » passera à Pusey ce dimanche 10 avril 2016 à 16 H 30.

Les « Foulées de la Motte » du 17 Avril 2016 : A partir de 10 heures, l'organisation a besoin « de bras » pour, la remise des prix, la sono, le podium, et pour l'apéritif. Mesdames PAOLIN, VIENNET et Messieurs MANTION, POLIEN seront présents.

Le vide-grenier se déroulera le dimanche 24 Avril 2016.

- Intervention de Madame Sandra VIENNET :

L'organisation du repas du 08 Mai 2016 se prépare bien.

- Intervention de Madame Béatrice PAOLIN :

Fermeture du Collège Gérôme : Qu'en est-il au niveau de la Commune de Pusey sur le lieu de scolarisation des élèves de Pusey en collège ?

Aucune information n'a été transmise en Mairie de Pusey.

Monsieur le Maire se charge de formuler la demande auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône.

- Intervention de Monsieur Patrick REYNOUD :

Des dégâts inacceptables ont été commis par les grumiers au niveau du petit bois.

- Intervention de Monsieur Daniel FRANCHI :

Les tuiles du mur de Madame BOUDOT tombent au niveau de la Rue du Breuil.

Monsieur le Maire vient de faire un courrier afin que Madame BOUDOT fasse le nécessaire.

- Intervention de Madame Marie-Jeanne SAUGET :

Rue de Pusy : Les voitures qui empruntent cette rue roulent très vite.

Un radar pédagogique va être installé très prochainement.

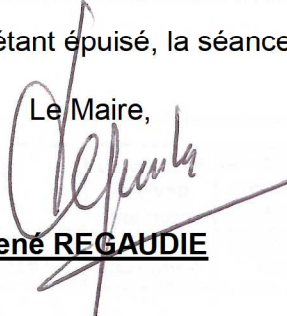
- Intervention de Madame MOINOT :

Les membres du Conseil Municipal de Pusey sont invités à la restauration scolaire le vendredi 29 avril 2016 à midi afin de constater les changements au sein de la restauration.

Un courriel sera envoyé afin de réserver les repas nécessaires

L'inauguration de la médiathèque communale et des cabinets médicaux se déroulera le samedi 14 mai 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 08.

Le Maire,

René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,


Marie-Christine MOINOT